

Quels sont les seuils de richesse selon le type de ménage ?

19 juin 2020

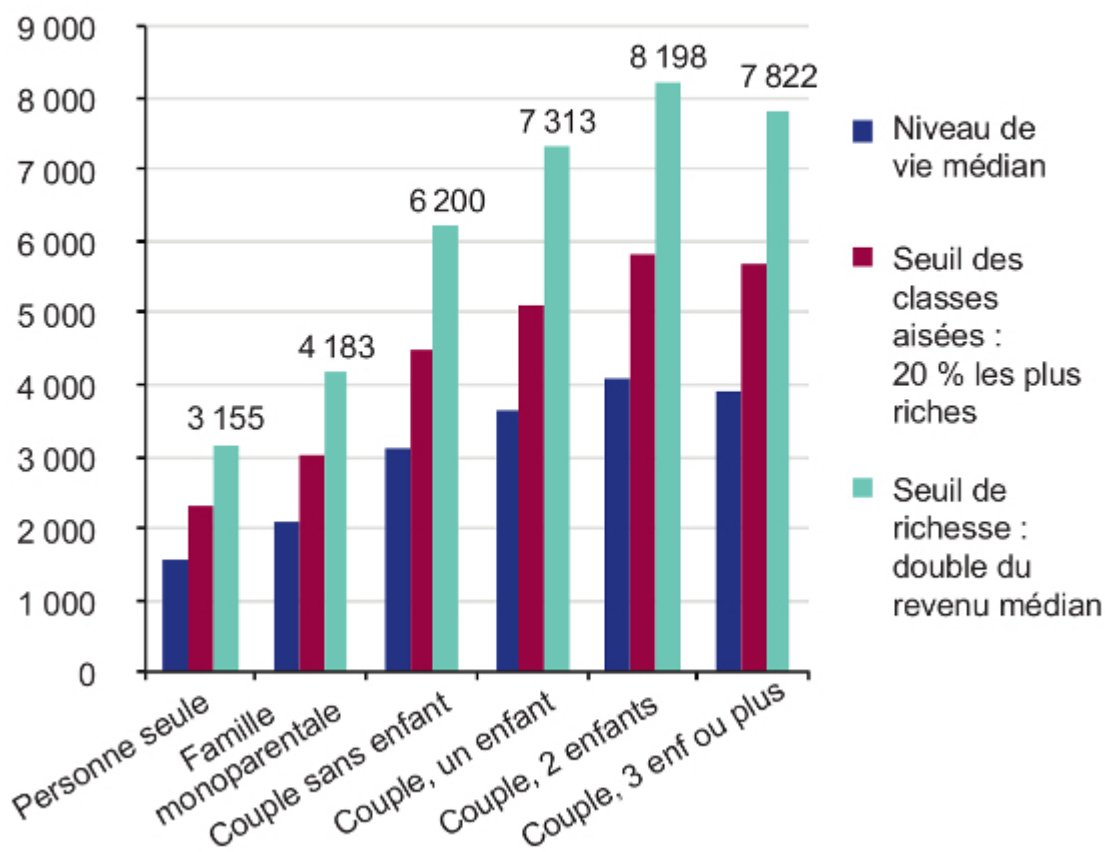


L'Observatoire des inégalités propose de fixer le seuil de richesse au double du niveau de vie médian [1] Mais comment calculer ce seuil quand on vit en couple ou avec des enfants ? Pour commencer, on peut observer les revenus de chaque type de ménage (on raisonne toujours après impôts et prestations sociales). Dans les données du graphique ci-dessous, nous indiquons le revenu médian et nous fixons deux seuils : le seuil des 20 % les plus aisés et le seuil de richesse.

Avec nos données (qui portent sur l'année 2017), une personne seule est considérée comme « aisée » si elle gagne plus de 2 300 euros net mensuels. Comme le niveau de vie médian des personnes seules est de 1 577 euros, le double vaut 3 155 euros mensuels (attention à pas confondre ces valeurs avec notre seuil de richesse équivalent de 3 470 euros pour une personne seule, comme on le verra plus loin). Pour les familles monoparentales, les seuils sont respectivement à 3 000 euros et 4 200 euros. En ce qui concerne les couples sans enfant, ils sont considérés comme aisés au-delà de 4 500 euros et riches à partir de 6 200 euros. Les familles avec deux enfants sont aisées à partir de 5 800 euros et riches à partir de 8 200 euros.

Qui est aisé, qui est riche, par type de ménage ?

en euros mensuels



Lecture : un couple sans enfant est considéré comme riche à partir de 6 200 euros.

Avertissement : ces données par type de ménage ne doivent pas être confondues avec notre seuil de richesse (voir ci-dessous).

Source : calculs de l'Observatoire des inégalités d'après l'Insee – Données 2017 – © Observatoire des inégalités

Ces données ont un grand mérite. Elles décrivent ce avec quoi vivent vraiment les familles, ce qu'elles ont pour dépenser. Elles ont aussi des défauts. D'abord, elles ne sont pas assez fines : on devrait distinguer par exemple les familles monoparentales en fonction du nombre d'enfants. Mais surtout on ne peut pas comparer les types de ménages entre eux, les mettre sur le même plan. Dire qu'un célibataire qui gagne X euros a le même niveau de vie qu'un couple qui touche Y euros.

Pour faire cette comparaison complexe, il faut utiliser ce que l'Insee appelle des « échelles d'équivalence ». Pour cela, l'Insee découpe le gâteau des revenus du ménage en parts qui correspondent approximativement aux dépenses : une part pour le premier adulte, 0,5 part pour le deuxième et toutes les personnes de plus de 14 ans et 0,3 part pour les enfants de moins de 14 ans. Ces parts, l'Insee les appelle des « unités de consommation ».

En prenant en compte ce découpage, notre seuil de richesse est de 3 470 euros par mois pour une personne seule (en réalité, il faudrait dire « une unité de consommation »). C'est celui que nous utilisons dans notre [rapport sur les riches en France](#). Il équivaut à 5 200 euros pour un couple sans enfant, à 7 300 euros pour une famille avec deux enfants de moins de 14 ans et à 8 300 euros pour une famille avec trois enfants de moins de 14 ans. Tout ceci, encore une fois, après impôts et prestations sociales. Vous pouvez ainsi vous-même calculer un seuil de richesse pour n'importe quel type de famille en comptant le nombre de parts selon la méthode expliquée plus haut et en le multipliant par 3 470 euros.

L'avantage de cette méthode est que tout le monde est mis sur un même plan. On peut dire qu'un couple qui touche 5 200 euros vit aussi bien (d'après l'échelle utilisée par l'Insee) qu'une personne seule avec 3 470 euros. Son inconvénient est qu'il s'agit de calculs théoriques, ce n'est pas ce que gagnent *vraiment* les familles.

Prenons deux exemples pour bien illustrer la différence. Le niveau de vie médian de l'équivalent théorique d'une personne seule est de 1 735 euros mensuels et le revenu médian réel des personnes seules de 1 577 euros. Selon la méthode choisie, on aboutit donc à deux seuils, l'un de 3 470 euros et l'autre de 3 155 euros. Nous utilisons le plus souvent le seuil à 3 470 euros parce qu'il permet d'établir des comparaisons entre différents types de ménages, mais il faut bien comprendre qu'il s'agit d'un chiffre très théorique.

* Enfants de moins de 14 ans. Lecture : un niveau de vie mensuel de 3 470 euros pour une personne seule équivaut à 7 287 euros pour un couple avec deux enfants.
Source : Insee – Données 2017 – © Observatoire des inégalités

GRAPHIQUE

Photo / © Maryia Plashchynskaya

[1] Le niveau de vie médian partage la population en deux : la moitié gagne plus, la moitié gagne moins.

Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Revenus, patrimoine, pauvreté](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Quels-sont-les-seuils-de-richeesse-selon-le-type-de-menage>